



VJ11C25101191.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL D'INVENTAIRE

22.10.2025

Liquidation judiciaire du 15.10.2025

TOUREILLES, 15 boulevard des Platanes
Inventaire des actifs de SARL TNTP



Le vingt-deux octobre deux mille vingt cinq

A la demande de :

Madame la greffière en chef du Tribunal de Commerce de Carcassonne situé 34 rue de Strasbourg à CARCASSONNE (11000),

Agissant en vertu :

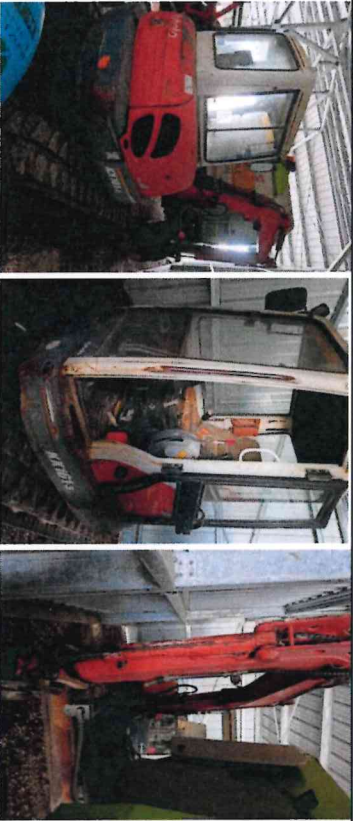
Du jugement rendu par le Tribunal Judiciaire/de commerce de CARCASSONNE en date du 15 octobre 2025 au terme duquel une procédure de liquidation judiciaire simplifiée a été ouverte à l'encontre de SARL TNTF, identifiée sous le numéro 900044116 et dont le siège est 15 boulevard des Platanes à TOURELLES (11300), me commitant à l'effet de dresser l'inventaire de ses actifs mobiliers.

Ce à quoi déférant :

Je soussigné, Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6 rue de la République à CARCASSONNE, titulaire de l'Office sis 6 rue de la République à CARCASSONNE (11000)

Certifie, sur déclaration de monsieur Nicolas TOURNIE, avoir dressé l'inventaire qui suit :

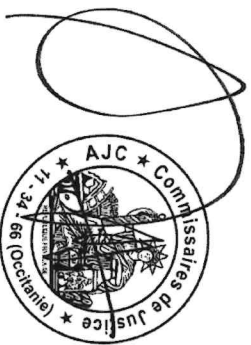


Désignation			VE	VR
				
Minipelle KUBOTA KX161-3 Alfa, 5 tonnes, 3 godets, entreposée chez M. PLAUZOLLES à HOUNOUX				
				
Fourgon FORD Transit plateau benne à vérin hydraulique + caisson, n°GE-044-KN du 16.10.2006, 245000 km déclarés, entreposé chez M. TAILLADE à LA DIGNE D'AVAIL				
TOTAL				



- Le représentant légal, à qui il est oralement rappelé que toutes omissions ou dissimulations seraient pénalement sanctionnées, me déclare :
- qu'aucun matériel ou équipement ne fait l'objet d'un dépôt, d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire.
 - que ni contrat ni bon de livraison contenant une clause de réserve de propriété n'ont été souscrits.
 - qu'il n'a rien oublié ni dissimulé.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur quatre pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.

